

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de permettre à chaque acheteur de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, **sauf acceptation formelle** et écrite du vendeur, prévaloir contre ces conditions générales de vente. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera, à défaut d'acceptation expresse et écrite, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

### **CAS GÉNÉRAL**

**Article 1.** Tous nos prix s'entendent TTC départ de nos ateliers.

**Article 2.** Devis gratuits. Toutes nos offres sont établies sans frais ni engagement et sont valables 30 jours. Passé ce délai elles deviennent sujettes à révision, même après commande ferme, avec avis donné au client.

**Article 3.** Annulation. Nos productions étant fabriquées sur mesure, nous ne pouvons accepter d'annulation en cours d'exécution et pour cette raison nous demandons un acompte à la commande.

Toute modification de la commande **avant** la fabrication devra être formellement approuvée par nos soins.

**Article 4.** Modes et délais de paiement. Les modes et délais de paiement sont spécifiés sur nos devis et nos factures. La règle générale, pour tous les clients, est le versement d'un acompte de 40% à la commande et le solde à la pose (ou livraison).

Toute autre type de paiement doit être accepté par le vendeur avant la commande et figurer sur le devis remis au client.

**Article 5.** Délais de livraison. Les délais sont donnés à titre indicatif et sont respectés autant que possible mais les retards ne pourront donner lieu à demande de dommages et intérêts ni à l'annulation de la commande. Nous sommes nous-mêmes tributaires de nos fournisseurs et transporteurs.

**Article 6.** Livraison. En cas d'expédition ou livraison, le transport reste à la charge du client et les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. S'il constate une avarie, perte ou autre, le destinataire doit exercer un recours contre le transporteur. Toute réclamation avec copie des réserves auprès du transporteur doit nous être adressée sous 48 heures après réception des marchandises.

**Article 7.** Garantie 5 ans. applicable sur les composants et défauts de montage d'origine : remplacement ou réparation des éléments défectueux sur site ou dans nos ateliers. Les frais de transport et/ou déplacement restent à la charge du client. Un abattement pour vétusté est appliqué à raison de 20% par an à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

Accessoires électriques et automatismes garantis 1 an.

**Article 8.**

La garantie ne couvre pas : les négligences au cours des manœuvres, les interventions ou nettoyages non appropriés, les conséquences de l'usure normale. **Aucune autre indemnité annexe ne pourra être réclamée.**

**Article 9.** Réserves de règlement. Les marchandises posées, livrées ou expédiées restent notre propriété jusqu'au règlement complet de nos factures. Notre droit de revendication porte aussi bien sur ces marchandises que sur leur prix si elles ont été déjà revendues. La restitution des marchandises (ou leur prix) déjà posées ou livrées est exigible dès le 1<sup>er</sup> incident de paiement. La date de départ est celle de la facture.

Nous nous réservons la possibilité par tous moyens de faire démonter les produits posés.

**Article 10.** Cas particuliers. Lorsque le prix de vente d'un service ne peut être déterminé avec exactitude à l'avance, la méthode de calcul du prix prend en compte, outre les fournitures, **le temps passé**, sur site ou en atelier. Son montant horaire est précisé lors de la commande ou sur le devis.

Le ou les déplacements sont également précisés sur le devis.

**Article 11.** Accord du client. Un devis accepté (Bon pour *accord*), ou un *Bon de commande* du client implique que l'acheteur a pris connaissance des présentes CGV et les accepte.

**Article 12.** Compétence juridique. La compétence, en cas de litige, échoit dans tous les cas au tribunal de commerce de Cayenne, Guyane.

### **VENTE AUX CLIENTS PROFESSIONNELS**

Outre les conditions énoncées en *cas général* ci-dessus, des dispositions s'appliquent aux clients professionnels.

(a) **Pénalités de retard.** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, en cas de paiement tardif, le taux des pénalités est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne, majoré de 10 points. Il s'applique sans qu'aucun rappel ne soit requis.

De plus, **une indemnité forfaitaire de 40 €** est à verser au créancier pour tout retard de paiement, sans exclusion d'autres frais éventuels de recouvrement.

Ces pénalités sont exigibles dès le lendemain de la date de règlement prévue selon la facture.

(b) **Les Conditions générales d'achat (CGA)**, quand elles existent, ne sont opposables au vendeur que s'il les a acceptées. En aucun cas, des CGA ne peuvent exclure l'application des CGV dans leur globalité.